



Les demandes de participation en compétitions internationales

>> Depuis quelques mois, les demandes de participation en compétitions internationales sont faites sur le site internet de la FFE en sauts d'Obstacles, Concours Complet, Dressage, Endurance et Reining*.

>> Un bilan très positif pour les utilisateurs qui y gagnent en simplicité et en efficacité : les formulaires "papier" sont remplacés par une saisie en ligne sur Internet.

>> Premier avantage : **les contrôles automatiques**. Si par exemple le cheval n'a pas de passeport ou n'est pas enregistré à la FEI, une alerte est affichée à l'écran lors de la demande de participation et lors de l'engagement.

>> Un des autres bénéfices de ce système porte sur le **suivi des demandes de participation** : lorsque la sélection des cavaliers a été faite par la FFE, elle peut être consultée en ligne et les cavaliers savent s'ils ont été sélectionnés ou non. Ils en sont également informés par email dans la nuit du jeudi au vendredi qui précède la clôture des engagements.

>> Les demandes de participation en compétition internationale s'enregistrent directement sur le site fédéral (www.ffe.com / FFEcompét) dès que le programme d'un concours international est validé et "ouvert aux demandes". Quelques clics suffisent pour l'enregistrer. A noter qu'une demande de participation doit être effectuée pour chaque label du concours.

>> La consultation des demandes de participation et les modifications qu'il est possible d'y apporter se font par l'option de menu "Espace Perso", "Mes demandes de participation". Il est ainsi possible par exemple de changer le cheval ou le compte Engageur.

>> **Les cavaliers sélectionnés peuvent être engagés à partir de la même option de menu** "Espace Perso", "Mes demandes de participation". Il est important de valider l'engagement avant la date de clôture pour éviter qu'il ne soit rejeté ou qu'il soit assorti d'un surcoût.

>> (*) en attelage et en voltige, les formulaires de demande de participation restent en vigueur et peuvent être téléchargés sur le site www.ffe.com.

Comment effectuer un enregistrement FEI?

>> Pour participer à une compétition internationale, le cavalier et son cheval doivent être enregistrés auprès de la FEI.

>> **Cet enregistrement** s'effectue à partir du site fédéral (www.ffe.com / ffecompét) et **doit être renouvelé chaque année**. Son coût est de 20 € par Cheval ou Poney et 20 € par cavalier, débité du compte Engageur.

>> FFEcompét prend en charge la validation des enregistrements auprès de la FEI.

>> La vérification des enregistrements s'opère depuis le site de la FEI www.fei.org par l'option "FEI REGISTERED LIST"

>> Pour en savoir plus : Rubrique Tout Savoir > Module Compétitions internationales > Cavalier.

Une version de cet article est publiée dans le magazine "Le cheval" (numéro 139).